

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le 14 Janvier, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, A BEL (proc de B PERRUSSET ET V VANDUYNLAGER), M ALLAMEL, M BOUSCHON, J DAUMAS (proc de S CIVIER), K ESSAYAR (proc de P GAILLARD), C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de MF TASTEVIN), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN , JL ARNAUD, G FANGIER, C WIOT, (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), F CHASSON, A ROUSSET, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT (proc de M CHAZE).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 42

Procurations : 8

Votants : 50

Absents : 2

Date de convocation : 08/01/2021

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Absents : J LAFFONT et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Demande de subvention auprès de la DETR 2021. Etudes préalables au projet de construction du centre technique intercommunal à Aubenas.

Les locaux abritant le Centre Technique Intercommunal, sis 10 rue Montgolfier à Aubenas, regroupent l'ensemble des services techniques intercommunaux soit : la direction, le secrétariat du service, le SPANC, le service Transition écologique/Energie, le service bâtiment, le service voirie et le service gestion et prévention des déchets à ce jour. De fait, ce sont 35 agents techniques permanents et 7 agents administratifs qui travaillent sur ce site.

La parcelle de terrain d'une superficie de 1900 m² accueille un garage de 400 m² et un bâtiment administratif de 180 m².

Lors de la réalisation des travaux en 2009, seul le RDC avait été aménagé en bureau et locaux pour les agents de collecte car le service de collecte des déchets était constitué d'un administratif, d'un chef de collecte et de 19 agents techniques.

Depuis, les locaux ont été réaménagés en récupérant l'étage (appartement) mais les travaux ne répondent pas à la législation relative à la sécurité incendie et à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Depuis la fusion en 2017, le service de collecte des déchets a vu arriver de nouveaux agents, les effectifs passant de 19 à 35 agents techniques, nécessitant la location d'algécos pour augmenter la capacité des vestiaires et douches.

Il en résulte des conditions de travail dégradées au sein de locaux inadaptés : places de stationnement extérieures insuffisantes, entrepôt pour le stationnement des camions de la collecte sous dimensionné, disposition des espaces non optimale, accueil des usagers difficile, vestiaires et douches pour les agents de la collecte trop exigus compensé par l'ajout de bungalow, accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite inexistante, etc...

Compte tenu des impacts sur le fonctionnement des services et les conditions de travail des agents, il devenait urgent de réfléchir à une réorganisation complète du CTI.

Pour ce faire, la CCBA a acquis en 2020 la propriété voisine de manière à agrandir le tènement foncier et permettre la restructuration et la construction d'un nouveau centre

technique. Cette propriété accueille une maison d'habitation non exploitable (vouée à démolition) et un bâtiment qui servait à la découpe de viande (ré aménageable en ateliers). Le montant estimatif des travaux a été estimé à 950 000 € HT (estimation interne aux ratios).

Planning prévisionnel :

Phases	Dates
Démarrage des études de MCE	Février 2021
DIAG/ESQ	Mars 2021
APS	Avril 2021
APD	Mai 2021
Dépôt du Permis de Construire	Mai 2021
PRO/DCE	Octobre 2021
Consultation entreprise	Novembre 2021
Démarrage travaux	Janvier 2022
Fin escomptée des travaux	janvier 2023

Plan prévisionnel de financement :

Comme indiqué dans le planning prévisionnel ci-dessous, l'année 2021 sera consacrée aux études préalables, à la maîtrise d'œuvre, au dépôt du permis de construire et l'année 2022 aux travaux.

Dans un premier temps, la CCBA souhaite donc solliciter de la DETR 2021 une subvention au titre de la maîtrise d'œuvre. Dans un second temps, une fois l'analyse plus fine du coût des travaux, la CCBA sollicitera la DETR 2022 au titre des travaux et des frais connexes.

Présentation du plan de financement prévisionnel concernant l'étude et le suivi des travaux :

Désignation	Description	en € HT
Études et Suivi des Travaux	<i>Complément de topographie</i>	1 200,00€
	<i>Etude du sol (mission G2)</i>	2 000,00€
	<i>Diagnostic amiante et plomb</i>	2 500,00€
	<i>Equipe de maîtrise d'œuvre</i>	95 000,00€
	<i>Contrôle Technique</i>	6 500,00 €
	<i>Coordinateurs SPS</i>	3 100,00€
	TOTAL	110 300,00€

Ainsi la CCBA, sollicite auprès de la DETR 2021, une subvention de 33 090 € au taux de 30%, d'une dépense de 110 300 €HT pour les études.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Approuver le lancement de l'opération pour la restructuration et la construction du Centre Technique Intercommunal et notamment le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre sur la base de la nouvelle estimation des travaux portée à 950 000 € HT.
- Solliciter de l'État une subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 110 300 €
- Autoriser le Président à solliciter tout autre financement mobilisable sur ce projet
- Autoriser le Président au dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires
- Autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 janvier 2021
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210114-DEL14012021-21-DE
Date de télétransmission : 19/01/2021
Date de réception préfecture : 19/01/2021